



LE DÉPARTEMENT

# Contrat de filière Forêt-Bois 2024-2027

## Mesure 3.2 – Accompagner les projets de recherche et d'innovation valorisant le bois local

La mesure s'inscrit dans l'orientation 3 du contrat de filière Forêt-Bois « Promouvoir et innover dans le domaine du bois énergie et du bois construction ».

### Objectifs

La mesure vise à accompagner tout porteur de projets qui s'engage dans des projets de recherche et de développement, tant au niveau de l'exploitation forestière que de la transformation du bois. Une attention particulière sera portée aux solutions collectives permettant une meilleure valorisation des bois scolytés ou peu valorisés à ce jour (bois mitraillés, bois difficile d'accès, feuillus ...).

### Bénéficiaires

- Entreprises privées ou groupements d'entrepreneurs ayant leur siège social en Savoie et ayant comme activité principale la transformation du bois ou la mise en œuvre de produits issus de cette transformation
- Collectivités, EPCI, Syndicats mixtes
- Organismes de recherche, université

### Dépenses éligibles

- Investissements structurants à l'échelle d'un ou plusieurs territoires en Savoie permettant de répondre à un besoin stratégique en matière de filière forêt bois (tri des bois, mode d'exploitation, transformation ...)
- Etudes techniques visant notamment le développement de process de transformation et valorisation des bois scolytés issus des forêts savoyardes, l'intégration des nouvelles normes liées à la construction et à la valorisation des bois locaux dans un contexte de changement climatique et de hausse du prix des énergies (FDES, énergie grise, bilan carbone, consommation énergétique dans les process ...)
- Etudes juridiques permettant la création de structure porteuse d'investissement collectif structurant la mobilisation ou la valorisation du bois local

### Modalités de l'aide

- L'aide sera calculée au cas par cas prenant en compte les articulations avec les autres financements (Région, Etat, FEADER, FEDER...) et les règles d'encadrement de subvention ; le taux de financement ne pourra pas dépasser 50%.
- Les projets devront s'intégrer dans les axes de travail du Pôle Excellence Bois des Pays de Savoie qui devra être associé au projet.
- Les projets seront étudiés en fonction du degré d'innovation et de recherche. Ils devront être intégrés dans une logique de circuits courts d'approvisionnement, garants de limitation des transports, d'économie d'énergie et plus globalement de développement durable.
- Plancher des dépenses subventionnables de 2 000 €
- Plafond des dépenses subventionnables de 50 000 €
- 

### Engagement

- Les entreprises devront être engagées dans une démarche de gestion forestière durable (de type PEFC, FSC, QualiTerritoire, ou équivalent)
- Les entreprises devront être engagées dans une démarche interprofessionnelle ou un réseau de professionnels du bois.

### **Dépôt des candidatures**

- Le dossier est constitué du formulaire dédié à la mesure accompagné des pièces justificatives indiquée dans le formulaire de demande. Il est à déposer par mail à [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)
- Dès réception du dossier de demande de subvention, un accusé de réception est transmis au demandeur, valant autorisation de démarrer l'opération, sans préjuger de l'attribution ou non d'une subvention.
- Les dépenses ou devis signés avant la date d'accusé de réception du dossier ne sont pas éligibles.

### **Versement de l'aide**

La demande de paiement est à adresser à [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)

Elle comprendra les factures acquittées et un tableau récapitulatif des dépenses. Le montant de l'aide sera proratisé aux dépenses réalisées et sera versée après instruction de la demande de paiement.

### **Bases réglementaires**

- Délibération du Conseil départemental de la Savoie du 21/06/2024 portant sur l'adoption d'une nouvelle stratégie en faveur de la filière forêt-bois sur la période 2024-2027,
- Délibération du Conseil départemental de la Savoie en date du 21/06/2024 approuvant le dispositif « Accompagner les projets de recherche et d'innovation valorisant le bois local »

### **Service Instructeur**

Département de la Savoie - Direction des Politiques Territoriales – Service Affaires Agricoles et Européennes

- Suivi technique du dossier : Fabien Bourhis, chargé de mission forêt-bois - 04-79-96-74-59 ; [fabien.bourhis@savoie.fr](mailto:fabien.bourhis@savoie.fr)
- Suivi administratif du dossier : Laurence Bonte - [Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr](mailto:Aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr)